



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Égalité-Fraternité  
Département de la Dordogne,  
Arrondissement de Sarlat

### PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2022

Etaient Présents : M. MATHIEU Laurent, Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France, Mme LABROUSSE Chantal, Mme BAUDRY Josette, M. MARZIN Ludovic, M. CARBONNIERE Jacques, M. LEFEBVRE Bernard, M. LOISEAU Stéphane, Mme CABANEL Sophie, MENUGE Céline, M. CHAVANEL Bernard, Mme FONTALIRAN Nathalie.

ABSENTS : Mme HIAUT Marie-Paule, REGNIER Bernard, M. BOSREDON Michel, M. SCHREINER Gabriel, Mme MULLER Marie-France

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme RAYNAL-GISSON Brigitte pouvoir à Mme LABROUSSE Chantal, M. TEILLAC Christian pouvoir à Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France, Mme SGRO Fabienne pouvoir à Mme BAUDRY Josette, M. COLIN Olivier pouvoir à M. LEFEBVRE Bernard, Mme BOUKHELIFA Zahra pouvoir à M. MATHIEU Laurent, Mme LACOUR-MERLE Carine pouvoir à Mme FONTALIRAN Nathalie

Le conseil a choisi pour secrétaire **BAUDRY Josette**

Les dates des prochains rendez-vous sont proposées et arrêtées : le 4/04 à 18h30 pour la commission finances et le 7/04 à 20h00 pour le conseil municipal consacré au vote du budget.

#### Délibérations :

2 questions diverses sont proposées à l'ordre jour : l'adhésion de 3 communes au Syndicat Rivière Dordogne et une dispense de levée d'hypothèque pour une petite parcelle destinée à l'implantation de conteneurs enterrés. Ces deux points sont ajoutés et approuvés à l'unanimité.

#### Sur les questions Financières :

2 budgets dégagent un excédent de fonctionnement. Il convient donc d'en affecter les résultats.

Affectation résultat : B. PRINCIPAL 15 pour 3 abstentions

Affectation résultat : B. ASSAINISSEMENT Unanimité

Votes des CA des budgets annexes : Unanimité (le maire sorti de la salle ne prend pas part aux votes)

L'opposition demande « s'il ne serait pas possible que le budget annexe *Réseau de chaleur* reflète la totalité des charges. Même si il est encore fragile, ce service industriel et commercial pourrait prendre en compte les charges de personnels afférentes ». Il est répondu que c'est techniquement possible et juridiquement juste mais que le résultat de fonctionnement serait *encore plus* déficitaire (budget en équilibre précaire en raison des contrats non revus entraînant une discordance puissance souscrite/puissance atteinte. Par ailleurs, il y a une augmentation des dépenses en raison du choix technique d'utiliser un combustible de qualité supérieure (plaquettes criblées) lequel, s'il permet d'éviter des dysfonctionnements est également plus onéreux (+ 20%). [NDLR : *Le déficit augmenté par des dépenses de personnels devrait être comblé par le BP*].

Madame Fontaliran demande quelques précisions sur le budget annexe de l'eau : il est donné des explications sur les travaux en cours : dépenses bien qu'inscrites au budget 2021 ne seront mandatées qu'en 2022. Idem pour les recettes encaissées souvent +d'un an après achèvement total des travaux .

CA sur le budget principal : 15 pour 3 abstentions

L'opposition par la voix de Nathalie FONTALIRAN explique qu'elle ne « s'oppose » pas aux comptes mais s'abstiendra pour les mêmes raisons que l'année dernière. Elle estime que « le résultat de fonctionnement est gonflé par des reports qui ne représentent pas la réalité » ... « le résultat de l'exercice doit être corrigé des reports de 991 000 € ne sont *que* de 630 000 € ! » « Globalement, les

dépenses de fonctionnement sont toujours à la hausse et la commune n'investit pas suffisamment. Le reversement trop peu élevé au titre du FCTVA démontre le manque d'ambition de la majorité ». L'opposition « remercie les services pour la qualité des comptes et les précisions apportées et salue au passage le travail de terrain effectué par l'adjoint en charge des travaux ».

S'agissant de restes à réaliser pour des études sur une médiathèque (bibliothèque ?), Mme FONTALIRAN regrette que ne soit pas « inscrit en priorité la rénovation des bâtiments énergivores ». MF PEIRO explique que « le choix des études sur une future médiathèque va précisément dans ce sens. En effet, ce service d'utilité publique trouverait sa place dans un bâtiment plus adapté, plus cohérent en termes d'implantation mais aussi plus facile à isoler (le m3). Par ailleurs ce type de projet (qui n'est qu'à la phase d'études de faisabilité) bénéficierait de subventions intéressantes. Transposer la médiathèque (car c'en est une !) permettra de repenser le grand bâtiment socio culturel dans son ensemble et de programmer les travaux d'isolation ».

Tous les comptes de gestion (BP et annexes) sont adoptés à l'unanimité.

Les autres délibérations sont adoptées à l'unanimité. Madame Fontaliran souhaite qu'à « l'occasion d'échanges dans le cadre du jumelage on puisse associer l'école primaire ». Réponse : « pour l'instant, le projet, bien que fortement soutenu par notre commune, est largement à l'initiative du conseil départemental, lequel a une compétence sur les collèges. L'idée est surtout de créer un partenariat qui fait sens avec une commune partageant le même type patrimoine d'art rupestre ».

Don à l'Ukraine : Après discussion, les élus s'accordent sur un don de 10 000 € lequel sera inscrit au BP 2022.

Bernard Lefebvre apporte des précisions sur la demande de dénomination de rue du Canal de la Laurence.

Des informations sont données en fin de conseil et font l'objet d'échanges sans délibération (facilitation de l'accès au logement pour l'accueil d'un potentiel médecin, traitement des pigeons).

Deux dates sont proposées : inauguration d'un composteur aux colonnades le 02/04 à 11h00 et inauguration de l'école Simone Weil le 30/06 à 18h00 (à confirmer et à voir avec la directrice).

Monsieur le maire lève la séance à 22h00

LA SECRETAIRE  
Josette BAUDRY



LE MAIRE  
Laurent MATHIEU



*Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la Commune, en mairie de Montignac.*